Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 15 (1879)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 15 JUILLET 1879.

XVe Année. *No 14.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Exposition scolaire de Zurich et de Berne. Un mot à nos collaborateurs. — De l'enseignement du dessin géométrique (*suite*). — Correspondance. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

L'exposition scolaire de Zurich et de Berne. Un mot à nos collaborateurs.

M. Lüthy, instituteur à l'école cantonale de Berne, nous écrit pour réclamer contre ce que nous avons dit de la subvention de 1000 fr. qui aurait été accordée à l'exposition permanente de Zurich.

M. Lüthy rappelle que l'assemblée générale des instituteurs réunis à Zurich n'a pas voté cette allocation, malgré la proposition contraire de M. le Recteur Hunziker. Elle a simplement chargé le Comité d'examiner la question. M. Lüthy trouve que ce patronnage en faveur de Zurich serait injuste. Dirait-il la même chose si on patronnait l'exposition de Berne? Nous qui ne sommes pas Zuricois, et qui sommes désintéressé dans la question, nous soutenons qu'il serait utile et avantageux à la pédagogie suisse d'avoir un centre unique d'exposition, de ne pas éparpiller ses

forces et de centraliser en cette matière. Il est curieux de voir les centralisateurs politiques montrer tant d'esprit de localité et vouloir annuler les expositions, en les multipliant.

On a déjà ainsi amoindri tant de choses; c'est là de la petite et mesquine démocratie.

Nous ne pensons pas non plus que le gouvernement fédéral violerait la constitution en centralisant sa *subvention, dès que cela serait fait dans l'intérêt général* et non pour favoriser la ville de la Limmat aux dépens de celle de l'Aar. Les *Zuricois ont eu le mérite de l'initiative. Zurich est la patrie de Pestalozzi.*

Ces deux considérations seraient déjà, à elles seules, déterminantes à nos yeux. M. Lüthy dit que si l'on a établi une exposition scolaire à Berne, c'est parce qu'on croît qu'elle sera utile à l'école. Nous ne doutons pas des bonnes intentions des Bernois à cet égard. Mais nous pensons que la Suisse aurait pu faire quelque chose de grand en concentrant ses richesses pédagogiques et qu'elle ne fera que du médiocre en les disséminant dans plusieurs endroits

Berne aurait pris l'initiative de la chose que nous tiendrions le même langage en sa faveur et que nous l'eussions préféré en ce cas à tout autre canton, même à Zurich, malgré Pestalozzi.

Il ne doit y avoir qu'une grande exposition en Suisse, à notre jugement, et Zurich ayant eu la belle et heureuse idée d'une *Exposition suisse des objets et livres scolaires*, nous croyons que la Suisse devrait lui en laisser l'honneur et le bénéfice. Au reste, pour cette question comme pour d'autres, la lice est ouverte. Tous les champions convenables d'une idée seront les bienvenus.

M. Luthy a joint à sa lettre un programme de l'Exposition scolaire de Berne et les statuts de la société qui s'est formée pour la soutenir. Ces statuts ont été traduits en français par M. Schaffter, inspecteur d'écoles à Delémont; on en désirerait l'insertion dans nos colonnes. Mais il est impossible à l'*Educateur*, avec l'espace restreint dont il dispose deux fois par mois, d'insérer *in-extenso* tout ce qu'on lui envoie de tous côtés. On oublie vraiment que la partie ouverte à ces communications n'est que de 11 pages par numéro, la « Partie pratique » en prenant 5. Nous nous voyons déjà bien à regret contraint de renvoyer au prochain numéro plusieurs mémoires importants comme les *Caisses d'épargne scolaires*, de M. C. Amiet et l'*Enseignement du chant à l'école primaire*, de M. Quayzin, sans parler de la suite de la géométrie de M. Gobat et d'autres communications. Il y a là matière à discussion pour le prochain congrès, du moins pour le Comité central auquel ressortent spécialement les questions d'administration et d'exécution.

A. Daguet.

De l'enseignement du dessin géométrique.

(Suite.)

III. Généralités, conventions.

1. *Le point.* Le point se représente par l'intersection de deux lignes fines, ou par un petit trou dans le papier au moyen de la pointe du compas. Dans la division d'une ligne il faut éviter de déterminer un point par une tache noire au crayon. Dans ce dernier cas on entoure le point d'une petite circonférence au crayon pour qu'il soit plus facilement retrouvable.

2. *La ligne droite.* Les lignes droites doivent toujours être menées aussi fines que possible. Le té ou l'équerre étant posée dans la position voulue, on fait glisser légèrement le crayon ou le tire-ligne le long de l'arête du guide. La vis du tire-ligne doit toujours être tournée en dehors; il faut que les deux pointes de l'instrument posent également sur le papier. Le crayon doit suivre l'arête inférieure du guide et ne pas varier de position.

3. *La ligne courbe.* Les circonférences et les arcs de cercle se tirent au moyen du compas et de ses pièces de rechange. Le compas doit se tenir par la tête au moyen du pouce, de l'index et du médium; le tire-ligne et le crayon doivent toujours être perpendiculaires sur le papier. Lorsqu'il s'agit de faire plusieurs circonférences concentriques, le centre commun s'agrandirait trop si l'on avait la précaution d'y appliquer un garde-centre de corne transparente.

Les autres courbes, l'ellipse, la parabole, etc., se tirent au moyen du pistolet. L'instrument doit toujours être placé de manière qu'il passe par trois points de la courbe à tracer. On ne joint que les deux premiers pour raccorder la deuxième partie à une partie suivante.

4. *Perpendiculaires, parallèles.* On tire généralement les perpendiculaires au moyen de l'équerre; quelquefois on emploie le compas. Pour les parallèles on fait glisser le té le long de la planchette, où l'équerre le long de la règle. Il faut éviter les déplacements multipliés dans l'emploi de ces instruments. En traçant les lignes au crayon il faut les prolonger un peu au-delà du point qui les détermine.

5. *Préparation de l'encre de Chine.* Pour délayer l'encre de Chine, on verse trois ou quatre gouttes d'eau dans le godet, on

frotte le bout du bâton jusqu'à ce qu'on obtienne une teinte très forte. On ajoute de l'eau et, après avoir penché le godet, on frotte à la partie supérieure du liquide pour ne pas mouiller le bâton sur une trop grande longueur. L'encre imbibée d'humidité se fendille et se gerce en séchant, et il s'en détache de petits fragments qui deviennent visibles sur le papier, par le lavis, ou qui encrassent les instruments. A chaque nouveau dessin, il faut faire de l'encre fraîche, car celle qui sèche dans le godet perd ses qualités indélébiles et s'étend sous le pinceau.

On met de l'encre dans le tire-ligne au moyen d'une plume ou mieux en mouillant l'intérieur des patelettes et en plongeant l'extrémité de l'instrument dans l'encre. L'adhérence entre le liquide et l'acier fait monter l'encre entre les patelettes.

6. *Tracé au crayon.* Pour commencer un dessin, on tire au crayon deux perpendiculaires appelées *directes*, qui divisent la feuille en 4 parties égales. On construit ensuite le *cadre*, qui doit renfermer le dessin, en menant des parallèles aux directrices. En général le cadre a les mêmes dimensions pour toute une série de dessins. On trace ensuite les diverses lignes qui détermineront la figure d'après les *données* respectives.

Les parallèles et les perpendiculaires doivent toujours être repérées sur les directrices. Il faut, autant que possible, éviter les erreurs, afin de ne pas être obligé d'effacer trop souvent avec la gomme.

7. *Tracé à l'encre.* En mettant à l'encre l'esquisse faite au crayon, on suit le même ordre de construction que dans le premier tracé. On peut alors corriger les fautes qui auraient échappé à l'observation. Il faut faire des lignes fines, uniformes et ne pas les prolonger au-delà du point où elles doivent aboutir.

Le raccord des lignes courbes doit se faire sans *jarret* ou *pli*.

S'il faut raturer, il est bon d'attendre jusqu'à ce que toutes les lignes soient tirées. Lorsqu'on a fait une tache dans un endroit qui doit recevoir une teinte grise, il faut l'éponger soigneusement et enlever prudemment l'eau chargée de la teinte. Si le papier est fatigué par les ratures ou par l'éponge, il est bon de passer avec le pinceau un peu d'eau alunée sur l'endroit affaibli.

8. *Ecritures.* Il faut ensuite écrire les divers titres et les légendes du dessin. Les caractères dont on fait usage sont : 1° la capitale : CARRÉ; 2° la romaine : carré; 3° l'italique : *carré*.

Les lettres doivent être dessinées au crayon, en menant deux droites parallèles, avec l'emploi de l'équerre. On passe ensuite à

l'encre. Le nom de l'élève et la date de l'achèvement qui se trouvent au bord inférieur du dessin doivent être écrits d'après les mêmes principes.

9. *Lavis*. Le lavis est l'application des teintes ou des ombres sur un dessin, au moyen de l'encre de Chine ou des couleurs. Les teintes d'une même force sur toute leur étendue sont des *teintes plates*. Les teintes plates noires sont des *pochés;* les teintes grises sont des *demi-teintes*. Un lavis fait à l'encre de Chine seule est un *camaïeu*.

Il est bon que les demi-teintes grises se préparent pour toute la classe dans un godet de papier qui retient les matières déposées par l'encre.

On commence par appliquer la teinte en haut, à l'angle de gauche, en suivant exactement les contours du dessin. On l'étend à droite et en bas, en ayant soin que le pinceau soit toujours chargé d'encre suffisamment pour produire une teinte uniforme. Si l'encre fait défaut il se produit une *tache blanche*. Arrivé au bord de droite on suit exactement le contour : on continue le lavis pour terminer en bas à l'angle de droite l'application de la teinte. On enlève le surplus d'encre, car l'accumulation de la teinte dans un endroit quelconque produit une *tache noire,* ce qui arrive souvent quand le papier a été raturé à la gomme ou au grattoir.

Dans l'application des teintes grises il ne faut pas abandonner trop longtemps une teinte et la laisser sécher pendant qu'on lave une autre partie, car il se formerait alors une *tache de raccord*.

On enlève le surplus d'encre des taches noires en les épongeant avec soin ; on peut faire disparaître les taches blanches en passant légèrement le pinceau peu chargé d'encre ou de couleur sur la partie trop claire.

Un défaut très-important à éviter, ce sont les *bavoches,* c'est-à-dire les franges que fait le pinceau quand il dépasse les contours du dessin. Il faut recommander à l'élève de tenir son pinceau droit et de ne pas trop se hâter dans les contours de droite ou du bas, parties où les franges sont faciles à faire par les commençants.

On fait disparaître les bavoches fraîches en repoussant vivement avec le doigt la teinte dans la limite du dessin. Quand elles sont sèches, on emploie la gomme et le grattoir ; mais cette opération ne peut que nuire au dessin sous le rapport de la netteté et de la précision des contours.

La pratique du lavis pour l'indication du relief d'un corps géométrique ou d'un objet industriel quelconque réclame quel-

ques explications. Les ombres s'indiquent généralement au moyen de teintes plates superposées. Les contours de ces teintes n'étant pas indiquées au moyen d'un trait à l'encre au ou crayon, il faut, malgré cela, que les limites soient nettes, précises et que l'encre ne s'amoncelle pas sur le bord libre, ce qui produirait un bourelet de couleur plus intense.

En inclinant la planchette et en déchargeant le pinceau d'une partie de la teinte pour finir le bord, on évite facilement ce dernier défaut. (*A suivre.*)

CORRESPONDANCE

Paris, le 31 mai 1879.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'un décret de M. le président de la République française vient de créer à Paris un *Musée pédagogique*, dans lequel seront placés les principaux journaux d'éducation et d'enseignement de tous pays.

Sur ma proposition et en vue de procurer au musée votre excellent journal, M. le ministre a bien voulu ordonner qu'il vous serait fait l'envoi du *Journal général de l'instruction publique*, en remontant au 1er janvier 1879.

Permettez-moi d'espérer qu'en échange vous voudrez bien faire envoyer, à partir de la même date, le journal que vous dirigez au *Musée pédagogique, Palais Bourbon, à Paris.*

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de ma haute considération.

L'Inspecteur général,
Directeur de l'enseignement primaire,
J. Buisson.

La lettre dont M. Buisson a bien voulu nous honorer, a été soumise au Comité, seul compétent pour les échanges.

Lugano, le 22 juin 1879.

Dans le nº 22, du 31 mai passé, la *Schweizerische Lehrerzeitung* publie un article de son correspondant de l'Appenzell-Extérieur qui parle de l'insuccès des recrues de ce demi-canton lors des examens d'instruction élémentaire. Après avoir émis des doutes sur le plus ou moins de sincérité et de délicatesse de MM. les inspecteurs fédéraux et demandé que les noms de ces messieurs soient publiés avec le résultat de leurs appréciations et de leurs jugements, le correspondant en question tombe à bras raccourcis sur les instituteurs tessinois, qu'il appelle incultes ou

grossiers (wie Tessin mit seinen ungebildeten Lehrern). — Le progrès tant vanté et si soudain (urplötzliche) de l'instruction dans le Tessin le fait bondir de colère, attendu que l'instituteur tessinois *est esclave et courbé sous le joug des prêtres* (unter ihren Pfaffenregiment).

Il nous semble à nous que pour avoir l'aplomb de traiter de la sorte environ 500 instituteurs confédérés, sans même en connaître un seul, il faut posséder une bonne dose de malveillance.

Les maîtres tessinois font tout ce qu'ils peuvent pour accomplir leurs devoirs, tout en s'efforçant de se perfectionner et d'étudier les nouvelles méthodes d'enseignement, et n'ont pas attendu pour le faire les aménités de l'anonyme d'Appenzell.

On a de la peine à comprendre que messieurs les rédacteurs de la *Schweizerische Lehrerzeitung* et, à leur tête, M. Wyss, homme bienveillant et loyal, aient pu accueillir ces tristes paroles. Celui-là est un tyran qui appelle ses frères esclaves.

J.-B. LAGHI.

Par lettre datée de Lugano, le 20 mai, mais dont on ne peut donner ici qu'un extrait, le même instituteur se plaint amèrement qu'on aît refusé à Zurich d'envoyer deux manuscrits de sa façon intitulés : l'*Hygiène des écoles*, — *Paris et ses merveilles en 1878*, à l'*Exposition universelle de Paris*, à laquelle ils étaient destinés.

M. Kohler, directeur en chef des envois, avait d'abord accusé récepception des deux écrits sus-indiqués et les avait trouvés conformes au catalogue et en bon état. M. Laghi dit en terminant qu'il avait songé à réclamer auprès du Conseil fédéral. Mais l'expérience lui a appris à ses dépens que de *minimis non curat prætor*.

Genève, le 2 juin 1879.

On me permettra sans doute de consacrer quelques lignes à la mémoire de M. Jean-Elisée Jærmann, enlevé à sa famille et à ses amis il y a quelques mois, après une douloureuse maladie.

Joignant à des connaissances profondes et variées, acquises par un labeur continu, une intelligence remarquable, il déploya une grande activité partout où il fut appelé à exercer ses fonctions de régent primaire.

Ceux qui l'ont connu ont pu apprécier ses nombreuses qualités et, certes, de lui on peut dire aussi qu'il est mort à la tâche, victime de son zèle et de son dévouement.

Ces quelques lignes, monsieur le rédacteur, trouveront, je l'espère, du moins dans les colonnes de votre journal, un accueil d'autant plus favorable que Jærmann a souvent prêté son concours comme collaborateur à la rédaction de l'*Educateur*.

Un membre de la Société pédagogique genevoise.

NB. Nous n'insérons dans la règle que les lettres signées. M. Jærmann a envoyé, il y a quelques années, un ou deux articles à l'*Educateur*.

Dans une lettre datée de Gilly (Belgique), l'un des délégués de ce pays à l'Exposition universelle, a écrit les lignes suivantes relatives aux traités de calcul de M. Ducotterd, professeur à Fribourg, qui figuraient en partie à cette exhibition pédagogique.

« Délégué par le gouvernement belge à l'Exposition universelle, j'ai » parcouru avec beaucoup de satisfaction les livres de M. Ducotterd.

» M. Ducotterd est entré franchement dans la voie de la véritable ré- » forme à établir dans l'enseignement du calcul. Aussi me suis-je fait un » plaisir de signaler ces deux traités *(Guide du maître et recueil de » problèmes pour le calcul mental)* à mes supérieurs, tout en recom- » mandant fortement l'acquisition pour nos bibliothèques cantonales » d'instituteurs. »

On voit avec joie les hommes d'école les plus compétents de l'étranger apprécier à leur valeur les travaux de nos pédagogues indigènes. Ces éloges, que dicte le simple amour de l'éducation, ont plus de poids que les compte-rendus de complaisance, de camaraderie.

BIBLIOGRAPHIE

Société des instituteurs jurassiens. — Rapports lus à la réunion du 2 octobre 1878 à Delémont. — Delémont, imprimerie Boéchat. 1879.

Nous avons déjà rendu compte dans le temps de la réunion du 2 octobre. La présente brochure en est le tableau détaillé. Parmi les questions traitées, la plus intéressante, à notre sens, est celle de l'enseignement religieux au sujet duquel on lit, page 13, les lignes suivantes : « Les uns, les orthodoxes, réclament une chose illégale et injuste, l'en- » seignement confessionnel à l'école; d'autres, les *interconfessionna- » listes* (Manuel Martig), veulent une chose qui nous paraît, sinon im- » possible du moins fort difficile à établir, et dont l'introduction forcée » n'est pas moins injuste que l'enseignement religieux imposé de l'or- » thodoxie; c'est l'orthodoxie officielle substituée à l'orthodoxie ecclé- » siastique. C'est ce que M. Bitzius, l'ancien pasteur de Douane, de- » venu directeur de l'Instruction publique, a très bien compris, car » un des premiers actes de son administration a été de renoncer à » imposer le Manuel Martig; d'autres enfin espèrent supprimer tout » enseignement religieux à l'école. Mais ces derniers oublient que, » pour édifier quelque chose de durable, il faut tenir compte des » sentiments et de la nature de l'homme. Nous pensons que le senti- » ment religieux est non-seulement un moyen d'éducation, mais encore » un sentiment universellement répandu et en quelque sorte inhérent à » la nature humaine. Que des savants et des philosophes ne veuillent » admettre que des forces physiques et chimiques agissant de concert, » nous le comprenons ; mais ce que nous comprenons mieux encore, » c'est que l'on se demande comment la matière a acquis la propriété » de se mouvoir et de se transformer, et s'il ne faut pas supposer une

» force supérieure pour trouver en elle la cause officiente des lois mé-
» caniques auxquelles toutes choses sont soumises. [1] »

Notions sur la Constitution politique du pays à l'usage des écoles du canton de Fribourg, par Alexis Bourqui, préfet du district du Lac. — Nouvelle édition revue et améliorée. — Fribourg 1878. 90 pages in-8°

En 1876, dans le n° 16 de l'*Educateur*, une plume connue, celle de M. le professeur Kohler, de Porrentruy, rendait compte dans les termes les plus élogieux de l'ouvrage que M. Bourqui a composé pour répondre à un vœu de M. Schaller, directeur de l'Instruction publique.

La 2e édition de cet ouvrage vient de paraître. Elle comprend trois parties distinctes : 1° L'Etat et ses rapports avec le citoyen ; 2° La Suisse et ses institutions actuelles ; 3° Le canton de Fribourg et son organisation. — Comme dans la 1re édition, l'auteur a conservé la méthode par demandes et réponses. Ici, nous voudrions pouvoir citer en entier certains passages de l'article bibliographique de M Kohler, et l'on verrait que l'honorable professeur disait juste et qu'il n'y avait rien d'exagéré dans les appréciations auxquelles nous renvoyons nos lecteurs. D'ailleurs, l'accueil favorable fait à la 1re édition par la presse de toutes les opinions, ainsi que par le corps enseignant, a prouvé que M. Bourqui venait de rendre un excellent service à l'éducation populaire. Aussi, est-ce avec bonheur que nous saluons l'apparition d'une nouvelle édition où l'auteur a apporté de judicieuses modifications de détails. Nous mentionnerons entre autres le *Répertoire alphabétique*, qui tient lieu de lexique. Sans esprit de parti, sans exclusion d'aucune sorte et sans crainte de se répéter sur les devoirs du citoyen, M. Bourqui s'est inspiré du sentiment des devoirs que le jeune homme est appelé à remplir dans la commune, le canton et la Confédération. Peut-être aurait-il pu être plus explicite et plus complet sur les droits du citoyen. La définition de la Confédération et de l'Etat fédératif aurait dû, nous semble-t-il, suivre celles des différentes formes de gouvernement. Mais ce sont là des imperfections auxquelles remédieront facilement les instituteurs dignes de ce nom.

Ajoutons en terminant que presque aussitôt après son apparition, la 1re édition de l'ouvrage a été traduite en allemand.

(Un instituteur fribourgeois.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

Confédération suisse. — Le Département militaire fédéral a chargé une Commission composée de MM. Landolt, de Neuveville, Næf, maître

[1] Sauf les choses morales qui ne sont pas régies par les lois mécaniques ; autrement l'homme moral serait nul et *irresponsable* et on en arriverait de dégradation en dégradation à la fameuse théorie de Moleschott : *Der Mensch ist was er isst* (l'homme est ce qu'il mange). — *Note du rédacteur.*

secondaire à Richach, et Gull, maître secondaire à Weinfelden, de rédiger un projet de règlement uniforme pour l'examen des recrues. M. Landolt représenterait donc ainsi l'élément français dans la commission.

On se plaint, et avec raison, de divers côtés, du peu d'unification qu'offre l'examen des recrues dans les divers cantons, et on a raison d'en conclure que tant qu'il en sera ainsi on n'en pourra tirer aucun jugement définitif et concluant sur la situation comparative des cantons. Le choix des experts n'a pas été toujours heureux non plus. Un homme bienveillant et poli est plus qualifié qu'un de ces hommes brusques et emportés qu'on nomme des satrapes et qui croient faire merveille en apostrophant rudement les pauvres diables qui paraissent devant eux et quand ils leur ont posé des questions saugrenues auxquelles ils seraient bien embarrassés de répondre eux-mêmes.

NB. Nous apprenons en ce moment que le Comité central du *Schweizerische Lehrer Verein* se réunira à Zurich le 19 juillet pour traiter la question dont il est parlé dans notre article de fond, c'est-à-dire celle de l'*Exposition universelle.*

Berne. — Le *Bernerschulblatt* dit que M. Widmann, directeur de l'école des filles des habitants ne sera pas conservé lors de la transformation de cet établissement en école municipale, à cause de ses opinions *radicales* et *païennes*, au jugement de ses adversaires.

L'école normale de Muncherbuchsée continue à être l'objet des attaques du même parti, selon le *Bernerschulblatt.*

— Le corps enseignant primaire de ce canton a perdu en M. Jean König un de ses inspecteurs les plus actifs, les plus dévoués. M. Ruegg, directeur de l'école normale, a prononcé sur la tombe, le 10 juin 1879, une oraison funèbre dont nous extrayons les détails suivants empruntés au *Bernerschulblatt,* du 21 juin :

M. König a été attaché pendant 38 ans au corps enseignant, d'abord comme instituteur primaire et secondaire pendant les deux tiers de sa carrière pédagogique et ensuite pendant le dernier tiers comme Inspecteur d'école.

Elève de M. Rickli, à Münchenbuchsée (1839 à 1841) König se montrait déjà alors un jeune homme plein de talent et de sérieux, bienveillant et affectueux. Ces qualités, qui ne se sont jamais altérées en lui, ont beaucoup contribué à ses succès dans l'enseignement. D'abord instituteur primaire (de 1841 à 1846) à Oberönz, puis à Bienne, il consacrait tous ses loisirs à acquérir de nouvelles connaissances. Après le revirement qui s'opéra dans le canton de Berne, et la chute de Neuhaus, en 1846, König fut appelé à enseigner comme maître auxiliaire dans l'école normale où il avait fait ses études et que dirigeait alors le pédagogue Grünholzer, d'Appenzell, l'un des hommes les plus marquants de la nouvelle école. La démission de Grünholzer, sous le régime conservateur de 1852, entraîna celle de König, qui prit la direction d'une institution privée à Neuchâtel et d'où il passa de nouveau à Berne et de là encore une fois à Munchenbuchsée, où il enseignait comme maître principal cette fois, le français et l'histoire, qu'il avait le talent de

rendre claire à ses élèves en exerçant une impression durable sur les esprits. Mais la faible constitution physique de König le contraignit en 1867 de chercher un emploi moins pénible que celui d'un enseignement soutenu et d'accepter les fonctions d'Inspecteur d'écoles qu'il remplit avec la conscience qu'il mettait à l'accomplissement de tous ses devoirs et avec une fermeté inébranlable à l'endroit de l'exécution de la loi, unie à beaucoup de *mesure et de tact*. Les instituteurs avaient aussi en lui un protecteur et un ami, qui savait apprécier leur position et respecter leur individualité. Il ne se montrait dur que pour la paresse et l'incurie.

Rien d'étonnant, dès lors, que le gouvernement ait songé à lui lorsque la situation des écoles du Jura eût appelé l'attention sérieuse de l'Etat et l'ait cinq fois choisi en 1873 comme examinateur en chef de ses écoles. La manière dont il accomplit ce mandat pénible le désignait naturellement comme examinateur fédéral dans l'examen des recrues. Mais ces travaux, pénibles de leur nature et qui tombèrent sur la saison la plus chaude de l'année ou pendant les vacances, achevèrent de ruiner la santé de l'infatiguable instituteur et hâterent sa fin.

Harmonie des facultés, noblesse des sentiments, tendance moralisante et patriotique, alliées à la pureté de la vie, tels étaient, au jugement de M. Ruegg, les traits principaux de la personnalité pédagogique que le canton de Berne a perdue.

Nous avons reçu du Jura quelques lignes de M. König que nous publierons dans notre prochain numéro.

Soleure. — La feuille scolaire de ce canton donne d'intéressants détails sur un prêtre distingué, M. le chapelain Roth, qu'il considère comme le plus méritant des hommes d'école du pays soleurois.

M. Jacques-Aloys Roth était né le 10 juillet 1798. De 1836 à 1877, il a rempli successivement les fonctions de directeur d'Ecole normale, d'inspecteur cantonal des écoles et de conseiller d'éducation.

Pour les Soleurois, Roth a été ce que Thomas Scherr fut pour les écoles zuricoises. De là le nom de fondation Roth donné à la caisse des instituteurs pensionnés, de leurs veuves et de leurs enfants.

Roth est mort à Oberdorf, le 2 novembre 1863. Le 14 octobre 1875, les disciples reconnaissants de cet homme distingué ont décidé de lui ériger un monument plus digne de lui que la pierre tombale qui couvre ses restes dans une sombre chapelle de l'église d'Oberdorf.

En 1877, un appel fut adressé au public à cet effet et a produit 700 fr. Le *Schulblatt* voudrait, qu'à l'érection d'un monument, on joignit la publication d'un écrit orné d'un portrait.

Avec 700 francs, il ne nous paraît pas qu'on puisse faire tout cela. Mieux vaudrait donc choisir entre les deux. Si nous avions voix au chapitre, nous serions pour une publication de préférence à un monument. Ce genre de glorification commence à devenir trop commun et dégénère visiblement.

Bavière. — La Société des instituteurs de ce royaume est la plus nombreuse de toutes celles qui existent et compte 10,000 membres. Elle a dernièrement organisé une loterie au profit des orphelins des

instituteurs. Elle se compose de 300,000 lots qui ont rapporté la magnique somme de 233,000 marcs, soit 291,250 francs.

ALLEMAGNE. — Les noces d'or du couple impérial ont éveillé partout un esprit d'utilité publique et de bienfaisance dont les écoles et l'enfance malheureuse ont profité sur une large échelle : la ville de Dortmund, par exemple, a fondé un capital de 10,000 marcs pour les orphelins, la ville de Witten une somme analogue pour les pauvres enfants qu'on prépare à la confirmation. Elberfeld fondera une institution pour les enfants mal doués au point de vue physique et intellectuel; Düsseldorf une autre pour les enfants abandonnés. La ville de Barmen donne 100,000 marcs pour un hospice des enfants malades.

A l'occasion de ces mêmes noces d'or, le conseiller de commerce Mévissen a fait don d'un capital de 250,000 fr. pour être placé à intérêt jusqu'à ce qu'il ait atteint le chiffre d'un million en vue de la fondation d'une Académie commerciale et industrielle à Cologne. Cette haute école ferait comme un pendant à l'Ecole polytechnique d'Aix-la-Chapelle et à l'Université de Bonn. Cette académie porterait le nom d'Académie commerciale de l'empereur Guillaume, qui sera prié d'en accepter le patronage.

Cette académie serait ouverte aux jeunes gens qui ont obtenu leur certificat de maturité dans un gymnase ou une école réale.

Ce sont là de bien beaux exemples, qui doivent réjouir les cœurs des amis de l'humanité. L'Allemagne ne pouvait pas trouver une plus noble manière de montrer ses sentiments pour son vieil et respectable empereur.

PARTIE PRATIQUE

LECTURE ET ANALYSE LITTÉRAIRE.

LE LOUP ET L'AGNEAU.

Pour donner une idée de la manière dont on peut préparer les élèves à la lecture d'un morceau, nous choisissons une fable. Ce genre de poésie est peut-être un des plus difficile à rendre, parce que c'est ordinairement un petit drame où celui qui lit est successivement narrateur et acteur; parce qu'il faut, au moyen des différentes inflexions de la voix, savoir mettre en scène les personnages avec le caractère qui leur convient, et leur donner autant que possible l'accent de la vérité.

Nous avons ici deux personnages d'une nature tout opposée. La voix doit présenter un contraste frappant.

La Fontaine énonce d'abord, non pas un principe de morale, mais un fait, un fait brutal que l'on constate trop souvent dans la société.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Les mots *raison du plus fort, toujours* et *meilleure,* seront articulés

vigoureusement et mis en relief. La voix, tout en restant dans le médium, doit être assez sonore pour donner à cette pensée la force qu'elle comporte. Une pointe d'ironie dans le ton et dans le regard fera sentir que si le fait est vrai, il ne peut être légitimé par une saine morale.

Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Ton simple et naturel de la conversation. Supposez que vous ayez à dire : c'est ce que nous allons démontrer.

Ici un temps d'arrêt suffisant pour préparer l'auditeur à entendre la narration qui va commencer.

Un agneau..... se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure.

Détacher le sujet *agneau* sur un ton légèrement haut. C'est le premier personnage du drame. La fin de la phrase se dit d'une seule émission de voix. Prononcer *onde pure* avec une inflection douce et caressante.

Un loup..... survient à jeun, qui cherchait aventure
Et que la faim en ces lieux attirait.

Un loup affamé, voilà le second héros de la scène. Mettre en relief un *loup*, à *jeun* et *faim*, qui sont les trois mots à effets. En quatre vers la narration est complète. La voix ne doit pas sortir du médium.

Qui te rend si hardi de venir troubler mon breuvage.

La déclaration de guerre ne se fait pas attendre. Le ton est grave et sombre. Articulation vigoureuse, surtout dans la vibration des R. La voix reste en l'air dans l'interrogation.

Dit cet animal plein de rage.

Reprise du ton narratif, baisser la voix en ayant bien soin de ne pas la laisser tomber. *Plein de rage,* en relief.

Tu seras châtié de ta témérité.

La voix s'élève et monte au diapason de la colère. *Châtié*, surtout, doit être articulé avec une certaine violence.

Sire, répond l'agneau, que votre majesté
Ne se mette point en colère.

L'agneau, surpris par cette attaque soudaine, répond avec une extrême douceur. La voix est à la fois timide et caressante. *Sire*, doit être prononcé sur un ton assez haut ; la note se prolonge et reste suspendue. *Répond l'agneau*, se détache. Voix de la narration. *Majesté*, mot en relief. L'agneau l'accentue avec le respect et la crainte d'un esclave en face d'un tyran. Mais cet esclave se croit le droit de raisonner et de se défendre contre une accusation manifestement injuste.

Mais, plutôt qu'elle considère,
Que je vais me désaltérant
Dans le courant,
Plus de vingt pas au-dessous d'elle.
Et que, par conséquent.... en aucune façon,
Je ne puis troubler sa boisson.

« Je vous en prie, monsieur le Loup, ne vous fâchez pas ; mais plutôt ayez la bonté de regarder qu'à l'endroit où je suis, il m'est impossible de troubler l'eau que vous buvez. » L'agneau a parlé au loup à la troisième personne pour lui témoigner son respect ; mais son raisonnement est tellement clair, sa logique si forte, que le loup ne trouve rien à répondre. Il faut souligner les mots *plus de vingt pas au-dessous d'elle — par conséquent — en aucune façon — troubler.*

Le loup sait parfaitement qu'il a tort, mais il tient avant tout à sa querelle.

Tu la troubles, reprend cette bête cruelle.

Ce n'est plus de la colère, c'est de la fureur. — La voix s'étrangle et devient rauque. *Reprend cette bête cruelle*, ton ordinaire.

Le loup, néanmoins, sent qu'il a besoin d'un autre grief contre l'agneau ; il va l'accuser d'avoir employé contre lui l'arme de la médisance. Mais, en raisonneur maladroit, il fait remonter à l'an passé les mauvais propos de l'innocent animal.

Et je sais que de moi tu médis l'an passé.

Le ton est dur, mais moins violent que plus haut.

L'agneau, qui ne perd pas son sang-froid, répond par un second argument sans réplique.

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né.
Je tette encor ma mère.

Ces paroles d'une simplicité et d'une candeur touchante, seront dites d'un son de voix presque enfantin.

Le loup s'irrite d'être réfuté si facilement par la force de l'innocence; comme il veut avoir raison à tout prix, ne pouvant plus s'en prendre à l'agneau, il s'en prend à sa famille.

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.
Ou bien quelqu'un des tiens.

Même rudesse dans la voix qui reste menaçante. Il termine, sur un ton plus bas, mais toujours énergique, par la réflexion suivante :

Car... vous ne m'épargnez guère,
Vous, vos bergers et vos chiens.

La conjonction *car* se détache de *vous* par un son suspendu et un léger temps d'arrêt. Articuler fortement *vous*, *vos bergers* et *vos chiens*.

Comment peut-il être au courant de tous ces mauvais propos débités sur son compte? Par la renommée, par des propos de commères.

On me l'a dit...

Il n'en a jamais entendu de ses oreilles : on n'aurait point osé en proférer devant lui ; mais il en croit le bruit public ; l'affaire est jugée, il a droit à une sanglante réparation.

Il faut que je me venge.

C'est la conclusion attendue. Discuter plus longtemps serait inutile, et d'ailleurs le loup n'a-t-il pas pour lui le meilleur des arguments : « La force prime le droit. »

Là dessus, au fond des forêts
Le loup l'emporte et puis le mange,
Sans autre forme de procès.

Ces trois derniers vers se disent sur le ton narratif, simplement, sans prétention à l'effet dramatique et avec une légère teinte d'ironie pour terminer.

(Revue pédagogique) E. MENNEHAND.

ARITHMÉTIQUE.

(Cours élémentaire.)

Troisième semaine. — I. Vous voilà tout joyeux parce que vous voyez revenir les fameux cornets.... Combien ce cornet renferme-t-il de haricots? — Et celui-ci? — Et l'autre? — Eh bien! puisque chaque cornet renferme dix haricots, nous allons lui donner un nom qui nous le rappellera. Nous appellerons chacun de ces cornets une *dizaine*, une dizaine de haricots. — E., arrangez une dizaine de plumes, une dizaine de crayons. — Faites sur vos ardoises une dizaine de barres....

Comptez les cornets de haricots que j'ai placés dans cette boîte! — Voilà un grand nombre de plumes; voyons combien il y en a de dizaines! — Redoublez d'attention, car vous allez apprendre des mots nouveaux, ou peut-être les avez-vous souvent entendu prononcer.... Quand il y a une dizaine d'objets, on dit : « *Dix* objets. » — Quand il y a deux dizaines d'objets, on dit : « *Vingt* objets. » — Quand il y a trois dizaines d'objets, on dit : « *Trente* objets. » — Répétez; voici un cornet, il renferme?.... Une dizaine de haricots ou... dix haricots. — Je place un deuxième cornet à côté du premier et je dis :.... etc. — Trois dizaines de plumes font... etc.

II. Répétition. — Exercices semblant un précédent pour aller jusqu'à soixante.

III. Répétition. — J., prenez soixante haricots dans votre main. Combien vous faut-il de cornets? — A., prenez deux cornets à J.; combien avez-vous de haricots? — Combien en reste-t-il à J.? — Faisons six paquets de plumes contenant chacun une dizaine de plumes. — Comptez les plumes que je place par dizaines sur mon pupitre : « Dix, vingt, etc. »

J. a quarante plumes, P. en a vingt; comparons! — Qui me dira quelle est la moitié de vingt crayons? La moitié de soixante pommes? etc. — Faites trente barres en les plaçant par dizaines. — Effacez dix barres. — Faites le double de vingt, etc.

IV. Nous allons apprendre aujourd'hui quelque chose de nouveau... Emile va me dire combien il y a de crayons dans la boîte que j'ai apportée. Vite il forme ses dizaines, bien, en voilà deux; deux dizaines font vingt, mais il en reste dans la boîte et il n'y en pas assez pour faire une dizaine; aussi E. est-il bien embarrassé pour me dire le nombre. C'est cependant bien facile. Comptons les crayons qui restent. — Un, deux.... sept. — Il y en a sept; il y avait dans la boîte, d'abord? — Vingt crayons. — Et ensuite? Et ensuite sept crayons. — Nous dirons : « La boîte contenait vingt crayons et sept crayons, ou pour aller plus vite, *vingt-sept* crayons. » — J'en ôte un; qui veut deviner le nombre qui reste?... etc. — Je mets dans la boîte quatre cornets de haricots qui

font le nombre ? — Si j'ajoute maintenant un haricot, il y en aura quarante et un. — P., mettez-en un autre. J., combien y en a-t-il à présent ? — Il y en a quarante et deux. — On ne dit pas *et deux*, on dit... etc. — (Jusqu'à quarante-neuf) — Et après ? — Quarante-dix. — Est-ce qu'on dit *quarante-dix ?*... Quarante font quatre dizaines ou quatre cornets, et avec les dix haricots qui restent, nous pouvons faire un nouveau cornet ; cela fera alors ... — Voici deux cornets, et nous allons compter jusqu'à soixante ; j'ajoute un haricot, etc.

Prenons maintenant un de nos petits et faisons-le compter de un à vingt. Je prends des livres et vous les comptez à mesure que je les place sur mon pupitre. — Un.... dix, cela va tout seul, après ? — Dix et un, dix deux, dix trois.... — Bon, voilà vos grands camarades qui ont envie de parler.... — Eh bien, Charles, que demandez-vous ? — Monsieur, on ne dit pas dix et un, on dit *onze* ; on ne dit pas dix deux, etc. seize ; on ne dit pas... — Arrêtez, petit malheureux, vous alliez vous tromper ; on dit dix-sept, dix-huit, dix-neuf et enfin ? — Vingt. — Pourquoi dit-on onze, douze.... au lieu de dix et un ?... — Parce que, mes petits amis, c'est l'usage ; il faut apprendre à dire comme tout le monde.

Comptons toutes sortes d'objets. — Comptons sans nous arrêter de un à soixante. Abrégé d'après G. B. *(Manuel général.)*

ALGÈBRE

Solution du problème 6, page 144 (dernière page du n° 8).

Le problème donne les deux équations :

$$x + y = 63 \text{ [I] et } \frac{x}{y} + \frac{y}{x} = 2{,}05 \text{ [II]}.$$

Chassons les dénominateurs de l'équation [II], elle devient

$x^2 + y^2 = 2{,}05\ x\ y$ [III].

Elevons au carré les deux membres de l'équation [I] :

$x^2 + y^2 + 2\ x\ y = 3969$, d'où $x^2 + y^2 = 3969 - 2\ xy$ [IV].

Deux quantités égales à une troisième étant égales entre elles, nous aurons :

$2{,}05\ x\ y = 3969 - 2\ x\ y$ ou $(2{,}05 + 2)\ x\ y = 3969$,

d'où $x\ y = \frac{3969}{4{,}05} = 980$.

Ainsi [a] $x + y = 63$, [b] $xy = 980$; x et y sont donc les racines de l'équation $X^2 - 63\ X + 980 = 0$, de laquelle on tire :

$$X = \frac{63}{2} \pm \sqrt{\frac{3969}{4} - 980} = \frac{63 \pm \sqrt{3969 - 3920}}{2} = \frac{63 \pm \sqrt{49}}{2}$$

$$= \frac{63 \pm 7}{2};$$

et, en séparant les racines, $X_1 = 35$, $X_2 = 28$.

(D'après M. E. Menu de Saint-Mesmin.)

Reçu la réponse juste de M. B. (la Chaux-de-Fonds, X (Zurich), B. (Lausanne), et L. (S.).

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.